

Désignation commerciale: Graffiti Remover

Fabricant / Fournisseur: Simple Green Europe, Immeuble ORIX, 16 Avenue Jean Jaures, 94600-Choisy-Le-Roi, France

Téléphone : +33 1 48 90 6699, **Date de délivrance:** 10.09.2010 **Remplacent la fiche du:** —**5 Mesures dans la Lutte contre l'Incendie**

- 5.1 **Moyens d'extinction recommandés** : utiliser un produit chimique sec, du CO₂ de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
- 5.2 **Moyens d'extinction contre-indiqués par raison de sécurité:** eau abondante en jet
- 5.3 **Dangers particuliers par substance, les produits d'incendie, les gazes résultants** :
En cas d'incendie, il peut se former oxydes de carbone.
- 5.4 **Autres recommandations** : En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.
- 5.5 **Equipement de protection spécial** :
Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).
Porter un vêtement de protection complet.

6 Mesures après Fuite ou Déversement accidentel

- 6.1 **Mesures de prudence relatives aux personnes:**
Voyez No. 8.3 Equipement de protection personnel. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.
- 6.2 **Protection de l'environnement et nettoyage** :
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Enlever avec un absorbant inerte (sable). Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.
- 6.3 **Autres recommandations** : Aucune.

7 Stockage et Manipulation (Pour prescriptions nationales voyez No. 15.2)

- 7.1 **Manipulation**
- 7.1.1 **Indications pour l'utilisation en toute sûreté** :
Conserver le récipient bien fermé. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Assurer une ventilation adéquate.
- 7.1.2 **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:**
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
- 7.2 **Stockage**
- 7.2.1 **Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:**
Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.
- 7.2.2 **Indications concernant les stockages en commun:**
Ne pas entreposer avec des oxydants.
- 7.2.3 **Données complémentaires concernant les conditions de stockage** :
Chauffer seulement dans les zones disposant d'une aération adaptée.

8 Limitation d'Exposition et Equipement de Protection Personnel

- 8.1 **Indications complémentaires sur la configuration des installât. techniques** :
Mettre à disposition équipement de protection selon point 8.3.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
- 8.2 **Composants avec valeurs admissible dans l'air (VME):**
- | | |
|---------------------------------|-----------------------------|
| 8.2.1 Composants | Valeurs admissible : |
| (2-Methoxymethylethoxy)propanol | 50 ppm |
| Methoxypropanol | 100 ppm |
| 3-Ethoxypropionate d'ethyle | 100 ppm |
| Dimethoxymethan | 1000 ppm |
- 8.3 **Equipement de Protection Personnel**
- 8.3.1 **Mesures générales de prévention et d'hygiène:**
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
- 8.3.2 **Protection respiratoire** : Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
- 8.3.3 **Protection des mains** : Gants de protection (butyl, temps de percée > 6h)
- 8.3.4 **Protection des yeux** : Lunettes de sécurité
- 8.3.5 **Protection corporelle** : Non.
- 8.3.6 **Autres données** : Tenir compte de limite de porter de l'équipement de protection.

Désignation commerciale: Graffiti Remover

Fabricant / Fournisseur: Simple Green Europe, Immeuble ORIX, 16 Avenue Jean Jaures, 94600-Choisy-Le-Roi, France

Téléphone : +33 1 48 90 6699, **Date de délivrance:** 10.09.2010 **Remplacent la fiche du:** —**9 Propriétés Physiques et Chimiques**

9.1	Apparence		
9.1.1	Etat physique: liquide	9.1.2 Couleur : incolore	9.1.3 Odeur : éthérée
9.2	Indication de sécurité		
9.2.1	Valeur du pH, pur:	non applicable, Valeur du pH, solution aqueuse à 10% : 4 - 5	
9.2.2	Point / gamme d'ébullition (°C) :	120 - 200, Point / gamme de fusion (°C) : -70	
9.2.3	Point d'éclair (°C) :	65°C, en coupe fermé	
9.2.4	Inflammabilité (CEE A10 / A13) :	Non.	
9.2.5	Température d'inflammation (°C) :	210	
9.2.6	Auto-inflammation (CEE A16) :	Non.	
9.2.7	Propriétés oxydatives:	Non.	
9.2.8	Danger d'explosion:	Non.	
9.2.9	Limites d'explosion (Vol.%) inférieure:	1,3, supérieure : 14	
9.2.10	Pression de vapeur :	0,39 hPa 20°C	
9.2.11	Densité (g / ml) :	0,965	
9.2.12	Solubilité (dans l'eau) :	miscible	
9.2.13	Coefficient de partage n-Octanol/l'eau :	d.n.d.	
9.2.14	Viscosité :	< 5mPa*s	
9.2.15	Têt de séparation de solvant :	d.n.d.	
9.2.16	Teneur de solvant (m.%) :	50 - 60	
9.3	Autres données		
9.3.1	Décomposition thermique (°C) :	d.n.d.	
9.3.2	Densité de vapeur (l'air = 1) : d.n.d.		
9.3.3	Vitesse d'évaporation :	d.n.d.	

10 Stabilité et Réactivité

10.1	Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Se décompose en présence d'acides forts.
10.2	Matériaux à éviter : Des oxydants forts.
10.3	Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.4	Données complémentaires: Peut former des peroxydes.

11 Renseignements toxicologiques

11.1	Recherches toxicologiques :	
11.1.1	Toxicité aiguë :	
	Inhalation, CL ₅₀ Rat, (mg / l / 4h) :	d.n.d.
	Ingestion, DL ₅₀ Rat, (mg / kg) :	> 5000
	Contact avec la peau, DL ₅₀ Rat, (mg / kg) :	> 9500
	Irritation / Corrosivité (sur la peau / les yeux) :	faible
	Sensibilisation :	Non.
11.1.2	Toxicité sub aiguë / chronique :	
	Cancérogenèse :	d.n.d.
	Mutagenèse :	d.n.d.
	Tératogenèse :	d.n.d.
	Effet narcotique :	L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer des effets narcotiques.
11.2	Expériences de la pratique	
11.2.1	Observations pertinentes pour la classification :	Aucune.
11.2.2	Autres observations :	Aucune.
11.3	Remarques générales : La classification de la composition a été faite par la méthode conventionnelle (Calculon selon règlement CEE).	

Désignation commerciale: Graffiti Remover

Fabricant / Fournisseur: Simple Green Europe, Immeuble ORIX, 16 Avenue Jean Jaures, 94600-Choisy-Le-Roi, France

Téléphone : +33 1 48 90 6699, **Date de délivrance:** 10.09.2010 **Remplacent la fiche du:** —**12 Données de l' Environnement**

- 12.1 **Rejet écotoxique / aqueux:**
Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
- 12.2 **Comportement dans les compartiments de l'environnement :**
Mobilité et Potentiel d'Accumulation : n.d.
- 12.3 **Données sur l'élimination (Persistance et biodégradabilité) :**
Facilement biodégradable OECD 302-B: 97,5 % après 14 jours / 99,9% après 28 jours.
- 12.4 **Autres Données sur l'Ecologie**
- 12.4.1 Valeur DCO (mg / g) : d.n.d.
- 12.4.2 Valeur DBO₅ (mg / g) : d.n.d.
- 12.4.3 AOX - Remarque : d.n.d.
- 12.4.4 Composants signifiants : d.n.d.
- 12.4.5 Effets nocifs divers: Aucune.

13 Renseignements sur l'Enlèvement (Pour prescriptions nationales voyez No. 15.2)

- 13.1 **Traitement des déchets et résidus**
- 13.1.1 Recommandation : D 10 / R2 Classe de déchets No. : 20 01 29
Additionnel tenir compte d'autorités régionales.
- 13.1.2 Manipulation en sécurité: Voyez point 7 et 15.
- 13.2 **Traitement des emballages souillés**
- 13.2.1 Recommandation : Rinçage à l'eau avec détergent propre. Autrement comme pour résidus.
- 13.2.2 Manipulation en sécurité : Comme pour résidus.

14 Renseignements sur le Transport

- 14.1 **Transport terrestre : Classification ADR et RID**
Remarque : Produit non dangereux au sens des réglementations de transport par route et par voie ferrée.
Classe : Code de classification : Groupe d'emballage :
Code danger : No ONU :
- 14.1.1 **Renseignements pour feuilles de route et emballages :**
- | Volume ou Masse | Nom et description | Etiquette | Code d'embal. ou instruction |
|-----------------|--------------------|-----------|------------------------------|
| | | | |
- 14.2 **Transport fluvial: Classification ADNR**
Remarque : Classification n'était pas faite.
Classe : Chiffre de l'énumération : Catégorie :
- 14.2.1 **Déclaration :** 14.2.2 **Remarque :**
- 14.3 **Transport maritime: Classification IMDG**
Remarque : n'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus
Classe : No.-ONU : Groupe d'emballage :
- 14.3.1 **No - EmS :**
- 14.3.2 **Marine polluant :**
- 14.3.3 **Instruction pour déclaration responsable et étiquetage :**
Nom du transport exact :
Etiquette :
- 14.3.4 **Remarque :**

